AccueilRevenir à l'accueilCollectionRené Maran dans la presseCollectionMaran critique littéraire dans *Bec et ongles* ItemBEO 25-02-1933

BEO 25-02-1933

Auteur(s): Maran, René

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Maran, René, BEO 25-02-1933

Claire Riffard, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS-ENS); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/francophone/items/show/3819

Description & analyse

Analyse

121- L'Oreille fendue : les généraux limogés pendant la guerre

- Paul Allard: voir n°111 du 07-01-1933.
- Édouard Daladier (1884-1970) : entre 1924 et 1932, il est ministre (des Colonies, de la Guerre, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des Travaux publics) ; du 31 janvier au 24 octobre 1933, il est président du Conseil c'est-à-dire au moment où René Maran écrit son article.

Auteur de l'analyse Jean-Dominique, Pénel Contributeur(s)Melissa, SIDIBE

Informations générales

LangueFrançais

Présentation

GenrePresse (Article rédigé par l'auteur) Mentions légalesBnF, Gallica Éditeur de la ficheClaire Riffard, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS-ENS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle) $\,$

Information sur la revue

Titre de la publication*Bec et ongles*Numéro de la publicationn°60, p.16
PériodicitéHebdomadaire
Notice créée par <u>Melissa</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 16/09/2025

becetongles

LES-LIVRES

L'Oreille fendue, par Paul Allard, (Les Editions de France).

Ce livre fermé, comment ne pas s'indigner à froid! Je crois entendre encore à mes oreilles l'immonde grouillement de tous ces crabes à feuilles de chêne et à étoiles. Ils se jalousaient les uns les autres, de tout cœur, et ne pensaient qu'à se tirer dans les pattes, à la douce, sans avoir l'air d'avoir l'air, cependant qu'ils envoyaient, histoire de passer le temps, de malheureux « poilus » se faire tuer sans raison sur les barbelés de l'ennemi.

Le nouvel ouvrage de M. Paul Allard est un réquisitoire sans réplique, dressé contre la plupart de ces grands chefs de guerre français qu'on nous a sans doute appris à



révérer, parce qu'ils ne savaient pas le premier mot de leur métier.

Il est à souhaiter que M. Edouard Daladier, dont on connaît la vigilance et l'énergie, profite de ce qu'il est au pouvoir pour déposer au plus tôt un projet de loi militaire condamnant à être fusillé dans les quarante-huit heures, - les morts de Vingré, de Flirey et d'ailleurs sont pour cette loi, - tout officier général coupable d'impéritie, d'indiscipline caractérisée ou ayant envoyé à la mort contre tous avis donnés, et pour le seul plaisir d'avoir son nom dans les communiqués, les armées ou groupes d'armées placés sous ses ordres.

Il n'est, en temps de guerre, que des mesures de ce genre qui puissent ramener les crabes à étoiles à la raison.

René MARAN.

LES LIVRES RECUS

Zéro, par Stanislas-André Steeman. (Editions Albert.)

L'Ombre de la Croix, par Jérôme et Jean Tharaud. (Editions Mornay : « Les Beaux Livres. »)

Au bord de l'eau, par Jean Tousseul. (Editions Rieder.)



LE CRÉDIT LYONNAIS EN JUIN 1932

La situation du Crédit Lyonnais à fin 1932 montre que les ressources mises par la clientèle à la disposition de l'Etablissement ont faibli d'une année à l'autre de 14.577 millions à 14.314 millions.

Fléchissement modeste, n'est-il pas vrai? mais bien étonnant cependant. Car enfin l'argent inemployé abonde, la chute d'une quantité de petites et moyennes banques a drainé les capitaux vers les grandes, la thésaurisation sévit plus que jamais et les excédents des Caisses d'épargne augmentent sans cesse. C'est donc à un accroissement des dépôts que l'on s'attendait, ainsi que cela s'est produit dans d'autres Etablissements sérieux qui, cependant, ne sont pas le Crédit Lyonnais.

A quoi est due cette stagnation? On ne peut croire que les nombreuses fermetures de comptes résultant du manque d'urbanité et de correction du personnel de guichet en soit la cause essentielle. Pas davantage d'ailleurs l'ignorance crasse d'une grande partie de ce personnel.

Alors, alors... La confiance ne doit plus y être. Le bon public a été trop de fois « enrossé ». Le Crédit Lyonnais leur a fait avaler du Kreuger, de l'Emprunt finlan-



OFFRE GRACIEUSEMENT à tous ses nouveaux abonnés de Paris

UN PORTRAIT

de 18 × 24 sur carton 30 × 40, en noir ou sépia, par le Maître photographe:

Y. TALBART

dais, du Serbe, des valeurs rebut de Londres, des obligations industrielles sorties on ne sait d'où; tant et si bien que les gens sont allés ailleurs.

Et puis, il y a ceux qui suivent de plus près les affaires financières et qui n'accordent pas grand crédit aux bilans du baron Drincoud.

Qui leur dira ce qu'il y a d'irrémédiablement perdu dans les comptes courants débiteurs et les avances garanties— Qui épluchera les comptes d'ordre débiteurs? Qui fournira des explications sur le portefeuille-titres?

Car enfin nul n'ignore que le Lyonnais a subi des coups durs. Or, tout laisse à croire que les pertes supportées n'ont pas été amorties.

Dans ces conditions le dividende que le Conseil proposera sera fictif, car il n'aura pu être gagné, aussi bien en raison des fortes pertes subies que par suite de la raréfaction des opérations de banque productives l'an dernier.

MOTEURS GNOME ET RHONE

Comme il y avait lieu de s'y attendre, l'Assemblée du 15 courant a été des plus houleuses. On s'est bagarré ferme aussi bien le Conseil avec les actionnaires, que ces derniers entre eux.

C'est qu'il fallait lessiver les opérations louches de l'an dernier. Il y eut tant de manifestations et de manigances sur les titres qu'on devait bien en parler en public et ce n'était évidemment pas très reluisant. M. P.-L. Weiller même n'a pas eu trop mauvaise contenance sous les attaques, pourtant directes, qui lui ont été décochées.

Mais le clou de la séance fut la question des tantièmes. Deux actionnires amateurs de calculs ont montré qu'en 1929 les actionnaires avaient reçu 13 millions et les administrateurs 2.201.000 francs. Pour 1929-1930, les actionnaires ont eu 15.904.000 francs à se partager; les administrateurs 4.364.000 francs; pour 1030-1931, les actionnaires n'ont rien reçu et les administrateurs ont eu 628.000 francs. Enfin, pour 1931-1932, rien aux actionnaires, 75.000 francs au Conseil.

Et tout cela, parce que des sta-